

Le 11 Février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 5 février 2016

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric		X
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon	X	
JACQUEMIN Isabelle		X
PENVEN Gwénaël		X
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
SCHONG Bernard	x départ à 22h15	x
DELBEGUE Hervé	X	

Pouvoirs :

Frédéric GUILLERMARD a donné son pouvoir à Yves DIAZ ,
Isabelle JACQUEMIN a donné son pouvoir à Béatrice BERGER,
Gwénaël PENVEN a donné son pouvoir à René VIAL ,

Bernard SCHONG après son départ a donné son pouvoir à Frédéric GEHIN.

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir François MANON.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au conseil municipal :

1/ de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

Budget : ouverture de crédits pour prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Afin de solder le contentieux avec le syndicat des eaux des Abrets au sujet de l'assainissement au Jacquet, le protocole d'accord a été conclu à 20 000€ plus ou moins 1000€ : la montant de la facture est de 21 000€.

Cette somme affectée à l'article 2041582 a été inscrite à l'opération 117 pour laquelle les crédits restants au 31 décembre étaient suffisants : les crédits budgétaires étant votés par opération.

Cependant, cet article dépend du chapitre 204 qui est un chapitre « particulier » : les crédits sont votés au chapitre : d'où la nécessité d'ouvrir les crédits de 1000€

2/ de retrait de l'ordre du jour :

- Amortissement des travaux d'assainissement du Jacquet ;

Cette délibération a déjà été prise le 15 avril 2015 : délibération n° 2015-3-7

Etant précisé que ces modifications de l'ordre du jour ont été portées à la connaissance du conseil par mail le mardi 9 février avec les explications rappelées ci-dessus. Le conseil municipal accepte donc cette rectification de l'ordre du jour.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation ;

- Projets acquisition/ventes :

- Acquisition propriété San Nicolas ;

- Ventes ex bâtiment Deschamps et du terrain sis au Malein ;

- Retrait de la délibération n° 2013-2-10 déclassant du Domaine Public l'impasse Ste Anne ;

- Acquisitions véhicules techniques (tondeuse et camion) ;

- Amortissement des travaux d'assainissement du Jacquet ;

- Indemnités du Maire à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

- Personnel communal : création emploi CUI CAE à compter du 1^{er} mars 2016 ;

- Association :

- Subvention pour l'USC ;

- ACCA : convention en vue de l'installation d'un mirador ;

- Médiathèque : sortie du fonds de livres ;

- Assurance : dédommagement d'un sinistre ;

- Questions diverses dont :

- travaux des différentes commissions.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation

Décision n° 2016-01 :

Vu la décision n° 2015-11 relative à la signature du MAPA avec l'entreprise HEPS pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015,

Considérant qu'à l'article 3 du MAPA relatif au prix, s'il est indiqué que le prix variera annuellement, il n'a pas été indiqué la date de la révision, d'où la nécessité de passer un avenant au marché

DECIDE

Article 1er : de signer avec l'entreprise HEPS l'avenant n° 1 du marché à procédure adaptée pour l'entretien nettoyage de l'école publique conclut le 31 août 2015.

Considérant la nécessité d'effectuer des contrôles d'hygiène alimentaire au restaurant scolaire,

Vu la décision n° 2015-02 en date du 15 janvier 2015 de signer un contrat avec le laboratoire vétérinaire départemental pour la réalisation d'autocontrôles en hygiène alimentaire au restaurant scolaire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015,

Décision n° 2016-02 :

Considérant la nécessité de modifier les articles 1/3/4/5/6/7/8/9, il convient de signer l'avenant n° 1 au contrat 514/2014,

DECIDE

Article 1er : de signer l'avenant n° 1 du contrat n°514/2014 signé avec le laboratoire vétérinaire départemental de l'Isère pour la réalisation d'autocontrôles en hygiène alimentaire au restaurant scolaire.

Décision n° 2013-03 :

Vu le contrat signé avec GROUPAMA pour le contrat d'assurance du personnel des collectivités pour les garanties statutaire signé pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012,

DECIDE

Article 1er : de signer les conditions particulières applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 fixant, entre autre, le taux de cotisation à 5.48% de l'assiette de cotisation.

Délibération n° 2016-1-1 : Budget : ouverture de crédits pour prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Le maire propose d'ouvrir des crédits suivants :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir les crédits suivants :

Chapitre 204 : immobilisations incorporels

C/2041582 (bâtiment et installation autres groupements) : 1 000 €

Comme il l'a été précisé en ouverture de séance, cette délibération est nécessaire afin de solder le contentieux avec le syndicat des eaux des Abrets au sujet de l'assainissement au Jacquet, un accord a été conclu : la commune participe aux travaux à hauteur de 20 000€ plus ou moins 1000€ : la montant de la facture est de 21000€.

Cette somme affectée à l'article 2041582 a été inscrite à l'opération 117 pour laquelle les crédits restants au 31 décembre étaient suffisants : les crédits budgétaires étant votés par opération.

Cependant, cet article dépend du chapitre 204 qui est un chapitre « particulier » : les crédits sont votés au chapitre : d'où la nécessité d'ouvrir les crédits de 1000€

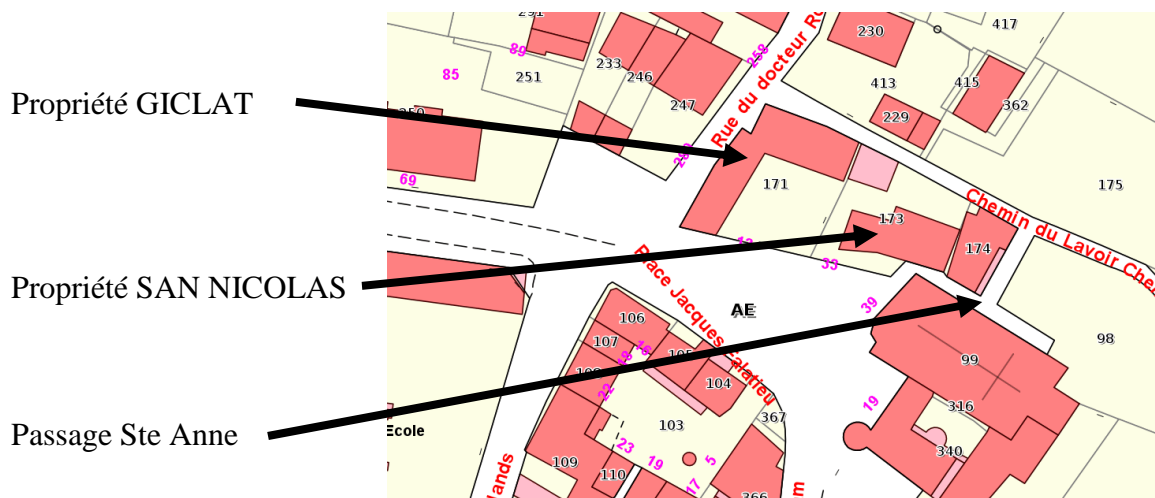
Grégory Meyer souligne que le syndicat des eaux a bien facturé la totalité de la somme possible : pourquoi cette somme ? Sur quelle base s'appuie-t-elle ?

Le Maire rappelle que l'accord a été délibéré en ce sens, qu'il s'agit d'une participation et que les travaux ont fait l'objet d'un devis. Il ne souhaite pas revenir dessus.

Délibération n° 2016-1-2- Projets acquisition/ventes :

- Acquisition propriété San Nicolas ;

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à poursuivre la négociation pour l'acquisition de la propriété San Nicolas, Place J. Falatieu : il s'agit d'un emplacement stratégique en centre bourg.



Plusieurs membres dans l'assistance se lèvent et brandissent des pancartes avec des slogans s'opposant à l'acquisition de la propriété San Nicolas.

Bernard Schong ne comprend pas cette précipitation : rien ne presse puisque la commune a le droit de préemption.

Annick Devoisin pense que le positionnement de la commune sur cette acquisition place J. Falatieu est primordial pour la prochaine étude de programmation urbaine.

Grégory Meyer, Bernard Schong et Frédéric Géhin estiment qu'il faut justement attendre la réalisation de l'étude. L'acquisition par la commune n'est pas la seule possibilité : le portage foncier en est une autre. (Le portage foncier permet de financer et de gérer par un organisme extérieur tout ou partie des dépenses d'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation d'une opération...)

Le Maire répond que l'avenir se prévoit et la question de cette acquisition se pose puisque le bien est à vendre depuis près de 2 ans et que plusieurs acquéreurs potentiels se sont fait connaître.

Il tient également à démentir certains propos : l'acquisition de cette propriété et la démolition du commerce n'ont pas pour objectif de créer un parking. Justement, le stationnement place J. Falatieu devant l'église est problématique, notamment lors des cérémonies religieuses.

Bernard Schong rappelle que le maire n'a pas besoin d'autorisation du conseil pour continuer les négociations : « il faut arrêter l'hypocrisie ! »

Le Maire sait parfaitement que cette délibération de principe n'est pas nécessaire, néanmoins elle permet d'associer les élus à ce projet, de susciter la réflexion et le débat pour que chaque conseiller puisse prendre position.

Hervé Delbègue rappelle cependant que les négociations ont déjà débuté et qu'advient-il si la commune fait l'acquisition de ce bien et que l'étude de programmation met en avant l'opportunité d'un aménagement stratégique à un autre emplacement ?

Le Maire convient que les négociations ont débuté puisque le bien est en vente et que plusieurs acquéreurs potentiels se font connaître. Il souligne néanmoins la complexité du dossier car il y a plusieurs propriétaires qui ne sont pas d'accord entre eux.

Concernant la programmation urbaine, certes, les urbanistes présenteront une étude mais basée sur le cahier des charges établi par la municipalité et la place Jacques Falatieu en fait partie.

Frédéric Géhin souhaite savoir si l'estimation du bien a été demandée à France Domaine : le Maire lui répond par l'affirmative et lui indique le montant.

Béatrice Berger voudrait le résultat de l'étude avant toute acquisition : Grégory Meyer, Bernard Schong, Hervé Delbègue et Frédéric Géhin saluent ces « propos sensés »

Le maire soumet donc au vote du conseil l'autorisation de poursuivre la négociation pour l'éventuelle acquisition de la propriété San Nicolas :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 14 voix pour, 4 contre (Bernard Schong, Grégory Meyer, Frédéric Géhin et Hervé Delbègue) et 1 abstention (Frédéric Guillermand) :

- AUTORISE le Maire à poursuivre la négociation pour l'acquisition éventuelle de la propriété San Nicolas cadastrée section AE n° 173

- Ventes ex bâtiment Deschamps et du terrain sis au Malein :

Le Maire soumet l'idée au conseil de vendre 2 propriétés communales :

1/ l'ex bâtiment Deschamp acquis par la précédente municipalité à proximité directe du complexe sportif dans l'idée de réaliser une maison pour les associations :

Cf compte rendu du conseil municipal du 13 février 2007 :

Succession Deschamps :

Le Maire a rencontré les héritiers de Casimir Deschamps, qui possédait une maison et une grange à Bois-Vion.

Les deux bâtiments avaient fait l'objet d'un partage avec sa sœur et étaient « coupés » en deux. La partie appartenant à feu Reine Deschamps est désormais la propriété de l'Etat. Les héritiers voudraient vendre les biens mais c'est impossible en l'état actuel vu le découpage.

Le Maire a proposé de voir avec le service des domaines pour récupérer éventuellement la partie appartenant à l'Etat qui, elle non plus, ne peut être vendue seule. Si la commune pouvait devenir propriétaire, elle pourrait par la suite faire un échange avec les héritiers Deschamps, eux garderaient la maison pour la vente, la commune pourrait conserver la grange qui donne accès sur le complexe sportif J. Dupraz. Ce bâtiment pourrait servir de rangement et de local pour les associations sportives. A suivre ...

Ce bâtiment est inutilisable en l'état.

Le propriétaire actuel de partie mitoyenne de cette « grange » souhaite vendre son bien : il l'a proposée à la commune.

Le Maire demande ce que la commune en ferait ? Ce bâtiment est excentré et mal adapté pour une quelconque utilisation.

Grégory Meyer voudrait connaître le prix auquel la commune a acquis ce bien en 2007.

La commune devra demander une estimation au service France Domaine avant toute cession.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la vente de ce bien.

2/ le terrain au Mallein :

Le Maire rappelle que la commune a acquis en 2012 un bâtiment industriel au Malein ainsi qu'un terrain attenant de 3000m² (parcelles cadastrées section A n°711 et 828)

Lors de son acquisition, France Domaine a estimé le terrain à 60 000€.

Le Maire suggère de vendre ce terrain et de le proposer prioritairement aux riverains.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette cession.

Délibération n° 2016-1-3 :- Retrait de la délibération n° 2013-2-10 déclassant du Domaine Public l'impasse Ste Anne :

Par délibération n° 2013-2-10, le conseil municipal a décidé de déclasser du domaine public le passage Ste Anne afin de le céder au propriétaire riverain (Parcelle AE n°171) pour faciliter le bon usage de sa propriété jouxtant l'église. Ce déclassement et la cession étaient conditionnés par la vente de cette propriété riveraine.

Sachant que cette vente n'a pas eu lieu, considérant la prochaine étude de programmation urbaine et le projet d'acquisition de la propriété San Nicolas, le Maire propose de conserver le passage Ste Anne dans le Domaine Public de la commune et par conséquent de retirer la délibération n°2013-2-10.

Les conseillers, s'ils sont unanimes sur le maintien dans le domaine public de ce passage, se questionnent sur l'état actuel de ce passage notamment les escaliers qui sont abîmés et non conformes aux normes de sécurité.

Le passage avait été fermé par un portail par le propriétaire riverain avec l'accord du Maire : la question que se pose le conseil est la suivante : doit-on rouvrir le passage dans l'immédiat en sachant la dangerosité de l'escalier ?

Le Maire propose d'attendre l'étude de programmation urbaine pour en reparler.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retirer la délibération n° 2013-2-10 du 12 février 2013 décidant le déclassement du passage Ste Anne.

Délibération n° 2016-1-4 : Acquisitions de véhicules techniques (tondeuse et camion) :

Le Maire fait part au conseil de la nécessité d'équiper la commune d'une nouvelle tondeuse pour le complexe sportif ainsi qu'un camion avec une benne amovible qui remplacera à court terme le camion IVECO qui est très ancien et en mauvais état.

L'idée étant de mettre à disposition de l'association du golf club la tondeuse afin qu'elle gère l'entretien du terrain. La commune lui confirait également la gestion du golf municipal :

La commune n'a pas les moyens humains pour gérer ce type d'équipement, les recettes baissent d'année en année : seule l'association pourrait redynamiser et optimiser le fonctionnement du golf.

Frédéric Géhin soulève deux réserves à cette proposition :

1 : mettre à disposition du matériel communal à une association pose question en matière d'assurance,

2 : quel en sera l'impact financier ? Quel coût représente l'entretien du terrain assuré par la commune par rapport aux recettes encaissées ?

Sur ce dernier point, Yves Diaz rappelle qu'en pleine saison, la commune reçoit quasi quotidiennement des remarques sur la qualité de l'entretien, sur l'absence de tonte ... Sans compter le mécontentement des utilisateurs du terrain de sport qui sont gênés par la présence des balles de golf non ramassées.

Grégory Meyer prend acte de la volonté de l'association de prendre en charge l'entretien du golf mais qu'advient-il le jour où l'association ne souhaitera plus ou ne pourra plus entretenir le terrain ?

Il estime que la municipalité ferait « beaucoup de cadeaux » à cette association : « cadeaux » du matériel et des recettes.

Bernard Schong soulève également la question de l'équité vis-à-vis des autres associations ?

François Manon lui répond qu'il n'est pas possible de faire une comparaison avec les autres associations car le golf nécessite une exigence stricte en matière de tonte.

Ce dernier est favorable à la mutualisation de la tondeuse : certes, elle sera « attribuée » à l'association mais le service technique pourra s'en servir en cas de besoin. Certains élus sont sceptiques, la mutualisation aura sa limite : risques de conflits et de renvois de responsabilité en cas de casse !

La question de l'entretien du gazon et du renouvellement des greens synthétiques est également soulevée : ces derniers ont une « durée de vie » limitée e. A terme, il faudra prévoir la rénovation du gazon et le remplacement des greens : il faudra effectivement réinvestir, à qui en reviendra la charge ?

Bernard Schong propose de louer le terrain à l'association pour qu'elle en ait l'entière gestion ?

Le Maire répond que cette solution engendre d'autres problématiques au niveau juridique et que cette solution ne sera pas viable pour l'association de Corbelin.

Pour en revenir à l'acquisition du matériel, le Maire informe le conseil que la tondeuse d'une valeur de 9000€ sera payée par crédit à 0% d'intérêt sur 37 mois et le camion d'une valeur de 34000HT sera également financé à crédit au taux de 0.87%.

Hervé Debègue demande si un appel d'offre a été fait.

Le Maire répond que non compte tenu de la nature du financement et sachant que ce matériel aura un contrat de maintenance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions (Frédéric Géhin, Bernard Schnog, Grégory Meyer et Hervé Delbègue)

- DECIDE d'acquérir la tondeuse et le camion par crédit.

Départ de M. SCHONG à 22h15 : il donne son pouvoir à Frédéric Géhin.

Délibération n° 2016-1-5 : Indemnités du Maire à compter du 1^{er} janvier 2016 :

L'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 fixe les indemnités du Maire à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les Maires des communes de plus de 1000 habitants peuvent déroger à la loi par délibération. Comme le conseil municipal avait décidé d'attribuer un taux d'indemnité du Maire inférieur au plafond (40% au lieu de 43%) (délibération n° 2014-4-12), le conseil municipal doit délibérer à nouveau pour acter la volonté du Maire de déroger à la loi.

Ainsi du 1^{er} janvier 2016 au 28 février 2016, le taux de 40% sera maintenu.

A compter du 1^{er} mars 2016, le Maire propose d'abaisser son taux à 17% pour tenir compte de son indemnité de vice-président de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et éviter ainsi à la commune d'être assujettie aux cotisations et contributions sociales.

Ainsi l'indemnité du Maire correspondra à 646.25€ contre 1520.58€ actuellement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- MAINTIENT l'indemnité du Maire correspondante à 40% de l'indice brut 1015 à du 1^{er} janvier au 28 février 2016
- ATTRIBUE au Maire une indemnité correspondante à 17% de l'indice brut 1015 à compter du 1^{er} mars 2016,
- RAPPELLE que l'indemnité des adjoints reste inchangée, à savoir 16,5% de l'indice 1015.

Délibération n° 2016-1-6- Personnel communal : création emploi CUI CAE à compter du 1^{er} mars 2016 ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Sur proposition du Maire de créer un emploi d'agent technique à compter du 1^{er} mars 2016 de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste de d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que le contrat de travail et toutes les pièces nécessaires au recrutement.

- Associations :

- Délibération n° 2016-1-7 : Subvention pour l'USC – section vétéran:

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer à l'association USC section vétéran la subvention exceptionnelle de 440 €
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune.

- Délibération n° 2016-1-8 : ACCA : convention en vue de l'installation d'un mirador :

L'ACCA souhaite installer un mirador sur la parcelle ZA161-163 au Marais.

L'association a présenté un projet de convention que doit signer la commune pour fixer les engagements de chaque partie.

Les conseillers se questionnent sur la hauteur de ce mirador et sur l'accessibilité de cet édifice ? Ne « défigurera »-il pas le paysage ? Serait-il accessible à d'autres personnes que les membres de l'ACCA, est-ce des enfants pourraient y accéder ? La responsabilité de la commune pourrait-elle être engagée en cas d'accident ?

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention à condition d'avoir des précisions sur le lieu d'implantation de ce mirador et que la commune soit dégagée de toute responsabilité en cas d'accident mettant en cause ce mirador.

Délibération n° 2016-1-9 : Médiathèque : sortie du fonds de livres

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECLARE que les ouvrages et CD-ROM endommagés et listés ci-après sont retirés du fonds de livres de la médiathèque,

Titre construit	Code-barres	Localisation
Egypte mystérieuse (édition 2002) : Un panorama complet de l'Egypte ancienne et moderne	12402009254	CD-rom
Le Patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes	12401004038	CD-rom
Les Mystères du monde : Le mythe, magique et mystique	12402009258	CD-rom
Kit point de croix 2	12402009255	CD-rom
La Gastronomie : Recettes du monde entier	12402009264	CD-rom
La Peinture : Du Moyen Age à l'art moderne	12400001184	CD-rom
Le Louvre	12401004037	CD-rom
L'Espace : Conquête spatiale, système solaire, enjeux, technologies	12401004043	CD-rom
Le Plus beau musée du monde : 150 chefs d'oeuvre de la préhistoire à nos jours	12400001174	CD-rom
Sur la terre des dinosaures	12402010530	CD-rom
Je découvre ma planète	12400001175	CD-rom
Le Corps humain	12400001179	CD-rom
Comment ça marche : Tous les secrets des machines qui nous entourent	12401004042	CD-rom
Le Petit prince	12400001178	CD-rom
Le Jardinage : Passion et pratique	12400001173	CD-rom
Il était une fois la vie	12401004044	CD-rom
Science et vie : Encyclopédie multimédia	12401004045	CD-rom
Mon Encyclopédie des sciences	12400001182	CD-rom
A la découverte de la vie	12402009257	CD-rom
Artus contre le démon du musée	12403011249	CD-rom
Mon Encyclopédie d'Histoire : 8 grandes périodes historiques à découvrir en s'amusant	12400001177	CD-rom
Cuisine comme un chef ! : Un jeu d'aventure pour apprendre à cuisiner	12402009253	CD-rom
Une Forêt dans la tête	12402009249	CD-rom
Des champignons toute l'année	12402009248	CD-rom
Eurêka : La passion de la découverte	12401004040	CD-rom
Les Profs (2) : Loto et colles	124925629	Bandes dessinées

Max et Lili : Le Cousin de Max et Lili se drogue	12405017015	jeunesse Bandes dessinées
Max et Lili : Lili veut choisir ses habits	12405017004	jeunesse Bandes dessinées
Skeleton Creek (3) : Le Crâne	124925302	jeunesse Romans ados
Le Cabinet des curiosités de la nature	124925426	Documentaires jeunesse Bandes dessinées
Max et Lili : Max a une amoureuse	12402008668	jeunesse Bandes dessinées
Max et Lili : Max a triché	12401004506	jeunesse Bandes dessinées
Lili trouve sa maîtresse méchante	12402008676	jeunesse
Cédric : Mon papa est astronaute	12402009420	Romans jeunesse
Oh ! C'est à qui ?	12401003269	Albums tout-petits
Mon imagier 1 2 3	12404013758	Albums tout-petits
Les Animaux de la maison	12402008759	Albums tout-petits
Jules fait des caprices	12407020380	Albums tout-petits
Dans la jungle	12402008758	Albums tout-petits Bandes dessinées
Max et Lili : Max va à l'hôpital	12401004502	jeunesse
Le Réveil de la savane	12406019260	Albums tout-petits
Toutes les couleurs	12401002953	Albums tout-petits
Le Retour du masque hanté	12400000995	Romans jeunesse
Mon grand livre des camions	12401006564	
Le Monde étonnant de la Terre	12401005543	
Copain des Sports : Le guide des petits sportifs	12401006082	
Marie la Louve	12402007583	Romans du terroir
Tout d'un loup	124926260	Albums enfants
La Famille Eléphantéau	12400000312	Albums tout-petits
Un Oiseau des tropiques	12400000495	
Encyclopédie Rhone-alpes	12406017349	CD-rom
Robin hood	12407019332	CD-rom
L'entraînement cérébral	12408023870	CD-rom
Chateaux de la Loire	12402009265	CD-rom
Payuta	12402009266	CD-rom
France: merveilleuse	12400001185	CD-rom
Les chemins du paysage	12403011622	CD-rom
L'encyclopédie des civilisations anciennes	12400001181	CD-rom

- Délibération n° 2016-1-10 : Assurance : dédommagement d'un sinistre ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le dédommagement d'un montant de 618€ suite à la détérioration du portail de la salle polyvalente par un véhicule des forains lors de la vogue de juillet.

- Questions diverses dont :

- travaux des différentes commissions.

- Délibération n° 2016-1-11- adhésion à la Sté d'agriculture de Pont de beauvoisin :

Bien que la commune de Corbelin fasse désormais partie du canton de Morestel, les agriculteurs de Corbelin souhaitent maintenir les liens qu'ils ont tissés avec leurs collègues de l'ancien canton de Pont de Beauvoisin.

Aussi le Maire propose au Conseil Municipal de continuer à verser la cotisation de 50€ à la Société d'agriculture de Pont de Beauvoisin

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- MAINTIENT l'adhésion de la commune à la société d'agriculture et d'élevage de Pont de Beauvoisin Isère
- AUTORISE le Maire à verser à cette association l'adhésion dont le montant a été fixé à 50€ pour l'année 2016.

Comice Agricole à Chimilin :

La société d'agriculture et d'élevage de Pont de Beauvoisin demande si la commune aurait des candidates pour être demoiselle d'honneur lors du comice agricole 2016 qui se déroulera cette année à Chimilin. Les jeunes filles doivent avoir entre 18 et 25 ans et être fille d'agriculteur ou être scolarisées dans établissement d'enseignement agricole.

Michel Lagache :

- Emplacement pour les banderoles à Bois-Vion :

La pose d'une grille pour l'affichage de banderoles est en cours de finalisation.

Ce sont les services techniques de la commune qui seront chargés de la pose des banderoles : les associations doivent donc s'adresser au préalable en Mairie.

- Réseau collectif du Guillermand :

Le syndicat des Eaux des Abrets (SIE) a procédé dernièrement au nettoyage de la canalisation. Dans la prochaine étape est l'inspection par caméra de ce réseau pour faire un point sur son état et pour recenser les habitations raccordées et le type de réseaux (pluvial ou eaux usées).

Le nettoyage et remise à niveau des rejets sont également programmés pour s'occuper en dernier lieu à l'épuration des rejets. François Manon et Michel Lagache suivent le dossier de près avec le SIE

- Réglementation de la circulation :

A la demande de la commune, les services du Département vont modifier les priorités sur la RD 82 (Route de la Chèvre) : la route départementale étant désormais prioritaire à toutes les intersections.

Cette demande a mis du temps à se concrétiser à cause d'une part des élections départementales et d'autre part au changement de territoire de la Commune : le Département vient en effet de notifier à la commune son transfert des Vals du Dauphiné vers le territoire du Haut Rhône Dauphinois. Le transfert se fera progressivement.

Béatrice Berger :

- Actions éducatives :

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Comité de pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial):

Béatrice Berger fait part du bilan de cours d'année des TAP : le comité de pilotage du PEDT a décidé le maintien de l'organisation actuelle pour l'année prochaine. (rappel : de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis.)

Concernant les prochaines activités, le golf sera de nouveau proposé en fin d'année scolaire. L'organisation de ces séances a été arrêtée avec le nouveau professeur de golf.

Pour cette activité, les enfants devront exceptionnellement se déplacer au complexe sportif.

La nouvelle activité, le Kickboxing, vient de débiter et les retours sont positifs.

- Le carnaval :

Les délégués des parents d'élèves demandent si le carnaval ne pourrait pas être repris l'année prochaine par le CME, les enseignants se désengagent de cette fête. A suivre...

- Patrimoine :

La commission patrimoine travaille sur la « Mémoire Corbelinoise » : les membres recueillent les témoignages sur la vie à Corbelin autrefois auprès des anciens tous les mardis.

François Manon :

- Borne de charge pour les véhicules électriques :

Le SEDI prendra finalement en charge tous les coûts de fonctionnement de ces bornes. Pour l'instant, leurs implantations sur le territoire n'ont pas été actées.

Claude Carrias :

- Conseil Municipal Enfant (CME) :

Le CME souhaite organiser une course aux œufs pour Pâques. Il souhaiterait également visiter l'école privée des Marronniers et y rencontrer les élèves.

Les jeunes conseillers participeront également à la commémoration du 19 mars.

Le mandat du CME prendra fin en juin prochain, il convient de préparer la passation : aussi les jeunes élus proposent de faire les élections en juin prochain.

Jérôme Lantuejol :

- Commission ado :

La commission s'est réunie dernièrement et a accueilli Isabelle Miguet, directrice du centre de loisirs car elle souhaiterait proposer des actions pour les enfants de CM2 et de 6^{ème} sur le modèle de « La passerelle » que propose le centre social des Avenières pour faire le lien entre le centre de loisirs et l'action jeunes .

Le programme des activités proposées aux ados :

Les relations avec le centre social Jean Bedet des Avenières sont toujours difficiles : Yves Diaz a dû se rendre directement au centre social pour avoir le programme des vacances d'hiver pour les ados et ce, une semaine avant les vacances !

Suites de la réunion avec les ados de l'année passée :

La commission souhaiterait avoir l'avis des parents, aussi, un questionnaire va être envoyé à chaque famille concernée.

Le but étant aussi de récupérer les adresses « mail » des familles pour transmettre des infos.

Projet de parcours de santé :

Un inventaire des rondins de bois va être entrepris dans les prochaines semaines pour travailler ensuite sur l'implantation d'un parcours de santé.

- Conscrits et arrosants :

A la demande du Maire, les conscrits et les arrosants vont « se constituer » en association : les jeunes peuvent désormais créer une association dès l'âge de 16 ans.

La création d'associations permettra de mettre un cadre légal sur des pratiques qui n'en ont pas.

Le choix de faire 2 associations distinctes s'est imposé pour en permettre le bon fonctionnement : si une seule association regroupait les conscrits et les arrosants, le (la) président(e) ne pourrait être présent à toutes les manifestations et/ou être responsable des actes de l'autre classe.

Annick Devoisin :

Médiathèque :

L'apéritif littéraire a eu lieu dernièrement : s'il y a eu peu de participants ces derniers ont apprécié ce moment convivial. Sophie Vanhay présente les nouveautés, les participants peuvent échanger et partager s'ils le souhaitent...Il faut plus communiquer sur cette animation. Sophie Vanhay va également ouvrir une page Facebook pour communiquer sur la médiathèque.

Aurélié Santus :

Gazette : Le prochain numéro paraîtra en avril.

Hervé Delbègue :

Salle polyvalente : Il demande s'il serait envisageable de rendre la salle sombre en journée pour permettre certains spectacles.

Frédéric Géhin :

En réponse au questionnement de Frédéric Géhin, le Maire informe le conseil que la Commune a été alertée par l'association Bien vivre en Dauphiné d'un trafic important de camions à Narbin qui déversent leur contenu, des gravats a priori, dans la propriété de M. Taconnet.

La chaussée a été salie et endommagée par ces passages réguliers : l'entreprise Moulin, responsable de ces transports, a nettoyé et réparé la chaussée.

Le Maire a rencontré l'association et les riverains.

M. Serge Taconnet, propriétaire d'une ancienne carrière ouverte, procéderait au remblaiement de cette dernière. Un courrier lui sera adressé dans les prochains jours pour lui rappeler les obligations qui lui incombent.

Yves Diaz :

Associations :

- Nouvelle association : le peint ball
- Modification de statuts : la Retraite Amicale Corbelinoise devient l'Amicale Corbelinoise

Cérémonie :

La commémoration du 19 mars 1962 aura lieu cette année un samedi, les enfants du CME pourront y participer. A noter la présence de l'Harmonie.

Commission spécifique avec le comité de jumelage :

Une réunion a eu lieu dernièrement avec les dirigeants du comité de jumelage comme cela avait été proposé lors d'une dernière réunion.

Il a été décidé d'organiser une réunion le 22 avril à 20h30 à la salle des fêtes : il s'agira de présenter le jumelage à toutes les associations et tous les Corbelinois.

Si la proposition d'établir une convention pour définir le rôle de la commune et celui du comité de jumelage a fait l'objet d'un consensus, reste cependant cette question primordiale : est-ce que les Corbelinois et les Associations veulent poursuivre ces échanges culturels ? S'il n'y a pas de mobilisation de la part des associations et d'intérêt de la part des habitants : la poursuite du jumelage risque d'être difficile.

Monique Favel :

Bilan du Contrat Enfance Jeunesse aux Avenières-Veyrins-Thuellin :

La commune a été conviée au bilan du CEJ des Avenières Veyrins-Thuellin qui a pris fin le 31 décembre dernier.

M. Terrasson, coordinateur de ce bilan du CEJ a présenté les différentes actions inscrites dans ce contrat passé avec la CAF, dont le RAM (Relais d'assistantes maternelles), l'action jeunes Le bilan met en avant les mêmes réserves que Corbelin sur les relations avec centre social des Avenières : toujours ce manque de communication et la difficulté pour obtenir des informations claires, notamment en matière financière. La directrice du Centre Sociale était présente : elle a pris note des remarques.

A compter du 1^{er} janvier 2016 la commune de Corbelin intègre le CEJ de Les Avenières-Veyrins-Thuellin et Corbelin pour le RAM, l'Action Jeunes et l'accueil de loisirs sans hébergement (Centre aéré le Moulin).

Prochaines réunions :

Commission des finances : le mardi 22 mars de 19 h à 21 heures

Conseil Municipal :

- Le jeudi 24 mars : de 19h à 21h Débat d'Orientation Budgétaire et vote des Comptes Administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2015 : le 24 mars : de 19h à 21h
- Le Jeudi 31 mars : vote du CA à 20h30

La séance est levée à 23H50

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
SCHONG Bernard	

